



Confédération paysanne
de l'Ardèche

Syndicats pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs

Le 30 Avril 2021

GEL / Rencontre avec Mme la députée Michèle Victory Suite au gel, il ne faut laisser aucun.e paysan.ne au bord du chemin !

Malgré les annonces en grande pompe du gouvernement suite à l'épisode de gel qui a touché une grande partie de la France le 8 Avril, le compte n'y est pas. Les mesures prévues pour le court terme sont pour l'instant insuffisantes, opaques et excluantes tandis que les propositions à moyen terme ne sont pas à la hauteur des défis que va devoir relever l'agriculture ces prochaines années pour répondre au changement climatique que plus personne ne peut maintenant nier. D'autant que la forte sécheresse de ce printemps fait redouter un impact conjugué dramatique de ces différents événements climatiques.

La Confédération paysanne de l'Ardèche a ainsi pu faire part de ses propositions auprès de Mme Victory, députée de la 2ème circonscription de l'Ardèche, lors de 2 journées de rencontre sur des fermes : Vendredi 23 Avril à ARRAS SUR RHONE et MAUVES et ce vendredi 30 Avril au CRESTET et à EMPURANY

Suite à l'épisode de gel, le 1^{er} Ministre a déjà avancé le chiffre de 1 Milliard d'euros : il a juste « oublié » de préciser que cette enveloppe contenait les aides habituelles et déjà existantes... et que ces aides seront également à destination de l'aval de la filière touché par le manque de fruits à transformer. **Donc, les chiffres annoncés sont à nuancer fortement afin de ne pas laisser croire que les paysannes et les paysans bénéficieraient d'un traitement de faveur aussi exceptionnel qu'annoncé.**

D'autant que la redistribution de ces aides est pour l'instant soit opaque, soit injuste et excluante
Opaque car une enveloppe départementale de 4 millions d'euros est annoncée avec distribution à la discrétion des Préfets ! **Nous demandons donc d'être associé à la définition des critères de redistribution afin de nous assurer qu'elle se fasse dans un esprit d'intérêt général.**

Injuste car les systèmes actuels de « calamités agricoles » excluent de facto les fermes les plus diversifiées et/ou les plus petites ce que nous ne pouvons admettre.

Injuste également car ces systèmes sont basés sur des calculs de moyenne de production faussés par les calamités déjà très impactantes de ces dernières années (grêle 2019, gel 2020, ...)

Injuste enfin car certaines aides sont distribuées en fonction du montant des investissements de la ferme excluant celles et ceux développant un modèle agricole plus résilient économiquement.

Afin de ne laisser personne au bord de la route, la Confédération paysanne propose

- **des aides d'urgence qui aident TOU.TES les paysannes et les paysans impactés** quel que soit la structure de la ferme et **qui rémunèrent concrètement le travail agricole réalisé** même si il n'y a pas ou peu de récolte
- **une aide à la trésorerie tout au long de l'année** pour les paysan.nes les plus touchés
- **la vigilance accrue pour les paysan.nes tout juste installés**, en demandant notamment que l'instruction des dossiers DJA (aides à l'installation) soit bienveillante sur la réalisation des objectifs de cette année qui ne pourraient être atteints du fait de cet épisode.
- **l'assurance pour les paysannes et les paysans avec peu ou pas de récolte qu'ils pourront retrouver leurs places dans les circuits de distribution ou sur les marchés** malgré cette année blanche

Nous proposons également une refonte du système de calamité et d'assurance en portant l'idée d'un fond de garantie mutuel et solidaire abondé par les paysans, l'Etat/collectivités territoriales et les entreprises de l'amont de l'aval comme les entreprises de la grande distribution ou les industries agro-alimentaires faisant leur principaux bénéfices grâce au travail des paysan.nes.

Alors que la loi Egalim est un échec total, **nous rappelons enfin que la meilleure des assurances des paysannes et des paysans est la rémunération de leurs produits à leur juste valeur**. Il est urgent que les politiques publiques interviennent pour réguler les prix des productions agricoles en mettant par exemple en œuvre notre **proposition de prix minimum d'entrée** afin que des produits agricoles étrangers ne puissent plus être vendus moins chers que le coût de production des produits français, en étant moins-disant socialement et environnementalement !

La Confédération paysanne sera très vigilante à la gestion à court terme de cet épisode qui a touché tant des paysannes et de paysans en Ardèche en étant quotidiennement à leurs côtés pour les accompagner, les informer et les défendre. Mais nous continuerons également à porter sans relâche la volonté de trouver des solutions de plus long terme pour une agriculture paysanne plus résiliente et des systèmes de réponse mutualistes plus solidaires.

Contacts :

Philippe Ranc, arboriculteur à Lamastre : 06 11 34 82 87

Régis Gonnet, arboriculteur/Viticulteur à Glun : 06 83 07 60 70